

# L'évolution de la fonction publique et des principes qui la régissent

## Déclaration du groupe de la Coopération

La saisine interroge l'adaptation de la fonction publique aux attentes de la société dans un monde en mutation : révolution numérique, simplification administrative, transition écologique, sécurité, vieillissement de la population, santé, etc. Ces attentes des citoyens sont multiples, parfois contradictoires et de plus en plus exigeantes notamment en termes de coût et de qualité du service rendu. Les acteurs économiques demandent plus d'efficacité, de stabilité et de lisibilité à l'action publique.

Dans un monde ouvert et complexe, les modalités de l'action publique ne peuvent rester immuables. Mais comment organiser et gérer ces transformations sans ébranler notre cohésion sociale, sans fragiliser la compétitivité de notre économie, sans renoncer à un développement plus durable ?

Pour y parvenir, le groupe de la coopération partage la volonté de mettre en tête de la feuille de route de la fonction publique, la définition de ses missions et de ses objectifs à l'horizon 2025. Quelles missions ? Quels fonctionnaires pour les remplir ? Comment conduire les changements d'organisation ?

Héritage de notre histoire, les principes généraux de la fonction publique restent pertinents pour répondre aux enjeux du monde moderne : continuité, adaptabilité, égalité, neutralité, laïcité. Les principes spécifiques, au premier rang desquels l'indépendance et la responsabilité, nous paraissent tout aussi essentiels. Le groupe de coopération partage l'approche pragmatique de l'avis qui vise à confirmer ces principes tout en adaptant les missions.

Concernant le statut, l'avis souligne qu'il « a permis jusqu'ici la mise en œuvre des principes fondamentaux du service public », il précise également que « le principe statutaire n'a de sens que s'il est appliqué par les fonctionnaires comme par les services qui les emploient avec la même rigueur nécessaire, associant les exigences qu'il impose et les garanties qu'il apporte ».

L'avis appelle à des « évolutions souhaitables » et qui nous paraissent en effet nécessaires.

Parmi celles-ci, quelques axes nous paraissent prioritaires :

- la nécessaire modernisation d'une véritable gestion des ressources humaines de la fonction publique avec un double objectif de performance et d'une attention particulière portée à la place des femmes dans les postes d'encadrement, ainsi qu'à une plus grande diversité dans le recrutement de la haute fonction publique ;
- la complémentarité des actions de l'État et des collectivités locales à construire pour plus d'efficacité et de subsidiarité ;
- la consolidation d'un dispositif d'évaluation et de démarche de concertation en amont de toute réforme.

Pour le groupe de la coopération, l'évolution de la fonction publique doit être intégrée dans une réflexion plus générale et programmatique sur la redéfinition des missions de l'État, garant de l'intérêt général et qui, dans un monde complexe et mondialisé, doit être avant tout stratège et régulateur. Le groupe de la coopération a voté en faveur de l'avis